



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Paris, le **27 MAI 2024**

Affaire suivie par : Mike CHANROUX / Lucie BRABANT
Service des ressources humaines (SRH)
Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles (SDSTRAT)
Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation (ATTRAC)
Courriel : concours-sg-a@justice.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

à destinataires *in fine*

Objet : Note d'information sur l'ouverture des concours externe et interne sur titres, pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2024

Réf. :

- Code général de la fonction publique ;
- Décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- Arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- Arrêté du 15 avril 2019 fixant la composition du jury des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice.

Un concours externe et un concours interne sur titres pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat du ministère de la justice au titre de l'année 2024 sont ouverts et organisés par les services du secrétariat général dans les conditions prévues par l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat.

I- Critères de recevabilité des candidatures

Sont admis à prendre part à l'épreuve orale d'admission les candidats remplissant les conditions de diplômes ou les titres requis pour pouvoir exercer l'activité d'assistant social et les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-1-1 et L.411-2 du code de l'action sociale et des familles.

En outre, les candidats au concours interne devront être fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, et justifiant de quatre années de services publics au 1er janvier 2024.

II- Modalités de l'épreuve

Les concours externe et interne comportent une unique épreuve d'admission.

1. Concours externe

L'épreuve d'admission du concours externe consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de son environnement professionnel et des missions qui lui sont dévolues.

L'entretien débute par un exposé du candidat de sa formation et de son expérience professionnelle, avec possibilité de développer son projet professionnel (10 minutes maximum). L'exposé se poursuit par une discussion avec le jury basée sur les éléments présentés lors de l'exposé et du dossier transmis en amont par le candidat (20 minutes).

Le dossier transmis se compose d'une copie des titres et diplômes acquis, du CV et d'une note de deux pages au plus établie par le candidat, cette dernière n'est pas notée, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Toutefois, j'appelle l'attention des candidats sur l'importance de la complétude de cette note, de la rigueur à apporter dans sa rédaction et de sa remise dans les délais impartis.

La durée totale de l'épreuve, notée de 0 à 20, est de 30 minutes.

2. Concours interne

L'épreuve d'admission du concours interne consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle (10 minutes maximum) et se poursuit par un échange avec le jury qui dispose du dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat (20 minutes).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est établi selon le modèle prévu à cet effet, ce dernier n'est pas noté, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Toutefois, j'appelle l'attention des candidats sur l'importance de la complétude de ce dossier, de la rigueur à apporter dans sa rédaction et de sa remise dans les délais impartis.

La durée totale de l'épreuve, notée de 0 à 20, est de 30 minutes.

III- Inscriptions

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **4 juin 2024**.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **19 juillet 2024**.

Les candidats pourront s'inscrire par le biais de deux supports :

- **Lajusticerecrite.fr:**

<https://lajusticerecrite.fr/actualites/concours-sur-titres-dassistants-de-service-social-du-ministere>

- **L'intranet du Secrétariat général rubrique ressources humaines/recrutement :**

<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/recrutement-5897/concours-et-examens-professionnels-de-categorie-a-17826/avis-douverture-132712.html>

Deux modalités d'inscription sont possibles :

- **Inscription par voie télématique (recommandée) :**

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice ou sur le site internet lajusticerecrite.fr, **du mardi 4 juin 2024 à partir de 10h00 jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 à 17h00**, heures de Paris, délais de rigueur. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin de la pré-inscription. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

A l'issue, les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription, généré automatiquement et auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique, une fiche d'inscription (format EXCEL ou CALC), dûment complétée et disponible sur le portail intranet ou le site internet lajusticerecrite.fr accompagnée de sa fiche carrière ou un état des services, **jusqu'au vendredi 19 juillet 2024**. La fiche devra être envoyée à l'adresse structurelle suivante avec en objet le concours visé :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard une dizaine de jours après envoi.

- **Inscription par voie postale :**

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique ou électronique, les candidats ont la possibilité d'obtenir un dossier imprimé d'inscription sur demande écrite accompagné d'une enveloppe (format A4) au tarif en vigueur et suffisamment affranchie pour un envoi jusqu'à 60 grammes (libellée aux nom et adresse du candidat) à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Secrétariat général
SRH-SG / SDSTRAT / ATTRAC
Concours sur titres d'assistants de service social 2024
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Ce dossier devra être dûment complété et retourné par voie postale également à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le vendredi 19 juillet 2024**, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier le plus en amont possible afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Toute fiche d'inscription incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai sera rejetée.

IV- Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et fiche individuelle de renseignements

En vue des épreuves orales, les candidats externes et internes adressent les documents prévus par la réglementation mentionnée dans la notice et le formulaire **au plus tard le 6 septembre 2024**, en **deux exemplaires**, par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice
Secrétariat général
SRH-SG / SDSTRAT / ATTRAC
Concours sur titres d'assistants de service social 2024
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01**

Un exemplaire par voie électronique en un seul fichier PDF devra être également transmis **avant le vendredi 6 septembre 2024 (17h00)** à l'adresse suivante :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Tout envoi de dossier RAEP ou de fiche individuelle de renseignements est définitif et aucune demande de modification ne sera prise en compte ultérieurement.

Les candidats n'ayant pas envoyé leur dossier RAEP ou leur fiche individuelle de renseignements selon les modalités indiquées ci-dessus et dans les délais impartis ne pourront pas être auditionnés.

V- Epreuves orales

Les entretiens avec le jury des candidats en externe et en interne se dérouleront à Paris du **30 septembre au 04 octobre 2024**. Les modèles de RAEP et de fiche de renseignements sont disponibles dans les liens précisés ci-dessus à la rubrique « Inscriptions ».

Dès réception de cette note, je vous prierai de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des personnes intéressées et des assistants de service social en activité et contractuels placés sous votre autorité et relevant de vos périmètres d'attribution.

La sous-directrice de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles



Catherine DESHORS

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Monsieur le directeur des services judiciaires

Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire

Madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau